



CONTRAT DE PRÊT DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE

Le présent contrat est établi entre :

Le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SY.M.A.S.O.L.),
représenté par M. Jean NEURY, en qualité de Président,

Et

Le/la....., représenté(e) par

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le SY.M.A.S.O.L. met l'exposition ci-dessus désignée, composée de
panneaux illustrés,

N° des panneaux sélectionnés :

à la disposition de l'utilisateur du au 20.. à l'occasion de
.....

Article 2 :

La mise à disposition de l'exposition est gratuite.

Article 3 :

Un constat de l'état général de l'exposition sera établi avant et après le prêt. Les
panneaux de l'exposition et le support mobilier, manquants ou détériorés, feront
l'objet d'une facturation à valeur de remplacement.

Article 4 :

Le transport et l'installation des panneaux peuvent être assurés par le technicien du SY.M.A.S.O.L. sur demande.

Article 5 :

La réservation de l'exposition n'est confirmée par courrier qu'à la date de réception du présent contrat signé.

Fait en deux exemplaires

à Perrignier le.....

Pour le/la.....

.....

Signature (précédée de la mention
"lu et approuvé")

Pour le SY.M.A.S.O.L.

Le Président
Jean NEURY